

Les psychothérapeutes saluent la nouvelle réglementation – seule la durée de la thérapie suscite des réserves

Les psychothérapeutes approuvent la proposition du Conseil fédéral concernant la nouvelle réglementation de la psychothérapie effectuée par des psychologues. Cette modification contribue à éliminer les problèmes de prise en charge qui existent dans les régions rurales et chez les enfants et les adolescents. Les psychothérapeutes émettent toutefois des réserves concernant la limitation de la durée de la thérapie à quinze séances, ce qui est insuffisant.

Le Conseil fédéral propose que les psychothérapies effectuées par des psychologues-psychothérapeutes soient à l'avenir remboursées par l'assurance de base, à condition d'avoir été prescrites par un médecin. Pour l'instant, l'assurance de base ne prend en charge ces coûts que si la prestation est fournie sous la supervision d'un médecin.

Les associations professionnelles FSP, ASP et SBAP, qui représentent les psychologues-psychothérapeutes, accueillent très favorablement cette mesure attendue depuis longtemps. «Le passage du modèle de la délégation à celui de la prescription améliore nettement l'accès à la psychothérapie. Cela profitera aux patients qui, actuellement, doivent faire face à de très longs délais d'attente, avec parfois de lourdes conséquences», déclare Yvik Adler, coprésidente de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP).

Quinze séances, c'est insuffisant!

Les associations émettent cependant aussi certaines réserves. Elles les ont exprimées dans la prise de position sur le projet du Conseil fédéral, qu'elles ont remis dans le cadre de la procédure de consultation. Elles sont surtout préoccupées par la disposition selon laquelle une prescription ne peut valoir que pour quinze séances. Cela signifie qu'à l'issue de ces quinze séances, il faudrait reprendre rendez-vous avec un médecin afin d'obtenir une deuxième prescription pour quinze séances supplémentaires. «Cette pratique générerait une charge administrative inutile», explique Gabriela Rüttimann, présidente de l'Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP). «Quinze séances suffisent rarement, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants ou d'adolescents pour lesquels il est souvent nécessaire de mener des évaluations approfondies auprès de l'entourage.»

Les experts sont également opposés à la proposition selon laquelle un rapport devra être adressé au médecin-conseil de la caisse-maladie suite à 30 séances seulement, afin de pouvoir poursuivre la thérapie. Aujourd'hui, un tel rapport ne doit être rédigé qu'après 40 séances. Une durée qui, d'après Christoph Adrian Schneider, président de l'Association Professionnelle Suisse de Psychologie Appliquée (SBAP), a fait ses preuves. «Cette modification, ainsi que la limitation de la durée des séances à 60 minutes, n'apportent aucune valeur ajoutée. Elles ne font qu'alourdir la charge de travail pour le psychothérapeute traitant, le médecin délégué et les caisses-maladie.»

Une mise en vigueur rapide est espérée

Malgré ces réserves, les psychothérapeutes sont globalement satisfaits de la nouvelle réglementation. Stephan Wenger, coprésident de la FSP, déclare: «Nous revendiquons cette nouvelle réglementation depuis longtemps et nous réjouissons de cette avancée pour les personnes souffrant de troubles psychiques. Avec cette mesure, le Conseil fédéral fait preuve de courage et montre qu'il se préoccupe réellement de la santé psychique.» À présent, la dernière étape doit être franchie: la mise en vigueur de la nouvelle réglementation. Les associations professionnelles s'engageront ensemble pour que la modification de l'ordonnance, avec les ajustements qu'elles estiment nécessaires, soit mise en œuvre dès que possible.

Documents:

- [Prise de position commune des associations professionnelles FSP, ASP et SBAP \(PDF\)](#)
(seulement disponible en allemand)

Informations complémentaires:

Service presse de la FSP, 031 388 88 48, media@fsp.psychologie.ch

La **Fédération Suisse des Psychologues (FSP)** est, depuis sa fondation en 1987, la principale association suisse de psychologues. Elle compte aujourd'hui quelque 8000 membres et regroupe 44 associations affiliées. Sur le plan social et politique, la FSP représente une force active au service de la santé mentale, du développement personnel et de la capacité de se réaliser de tout un chacun.

<https://www.psychologie.ch>

L'**Association Suisse des Psychothérapeutes ASP** est la seule association professionnelle en Suisse qui ne s'intéresse qu'à la psychothérapie sous toutes ses formes. Nous comptons parmi nos adhérents quelque 850 particuliers porteurs du titre de spécialisation en psychothérapie de l'ASP, reconnu par la Confédération, et 25 instituts de formation postgrade. Avec d'autres associations professionnelles et régionales, nous formons un réseau dans lequel nous encourageons les échanges, apprenons les uns des autres et essayons de susciter plus de considération pour la psychothérapie en Suisse.

www.psychotherapie.ch

La **SBAP** est l'**Association Professionnelle Suisse de Psychologie Appliquée**. Elle défend les intérêts professionnels de ses membres et s'engage pour l'excellence de la formation de base, de la formation postgrade et de l'exercice des métiers de la psychologie (en octroyant notamment des titres de spécialisation). Elle se bat aussi pour la reconnaissance de la psychologie appliquée sur la scène politique et dans la société, et alimente les connaissances professionnelles de ses membres. La SBAP rassemble un millier de membres. Son secrétariat se trouve à Zurich.

www.sbp.ch